



Sara Després
Avocate à la Cour

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris, le 12 avril 2025,

Depuis sa création, le Cabinet est engagé dans la défense des droits fondamentaux, plus particulièrement des enfants. Le 8 avril dernier, la commission d'enquête parlementaire a rendu ses conclusions relatives aux manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Ainsi, le Cabinet a pris l'initiative de déposer une plainte auprès du comité des droits de l'enfant de l'organisation des Nations unies, aux fins d'ouverture d'une procédure d'enquête à l'encontre de la France. En effet, la France s'est engagée à garantir les droits des mineurs confiés, ceux consacrés par la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants facultatif du 25 mai 2000.

*

Le Cabinet a relevé de nombreuses violations graves et récurrentes des droits des mineurs confiés auprès de l'aide sociale à l'enfance. Il s'agit d'un système exsangue, attentatoire aux droits fondamentaux, notamment ceux relatifs à la non-discrimination, à l'intérêt supérieur de l'enfant, à la vie, à l'expression libre de l'enfant, à la protection des mauvais traitements, à la protection de l'enfant privé de son milieu familial, à la protection de la vie privée de l'enfant, à un niveau de vie suffisant, à l'éducation, à l'accès aux loisirs et à la prévention de la prostitution des enfants.

In fine, le Cabinet forme le vœu de replacer au cœur des dispositifs de protection de l'enfance le respect et l'effectivité des droits fondamentaux des mineurs confiés.